

Syndicat Intercommunal**MARE et LIBRON**

Arrondissement de BÉZIERS

Département de L'HÉRAULT

- Élus en exercice : 32
- Élus présents : 25
- Élus représentés : 04
- Nombre de votants : 29
- Votes POUR : 26
- Votes CONTRE : 0
- Abstention : 03
- Convocation : 04/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL****Séance du 11/03/2024**

Délibération N°D240311-07

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars, à 09 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de Coste Rouge à Magalas, sous la présidence Monsieur Jean-Luc FALIP.

Étaient présents : MARCHI J-C., BOSCH A., SAUR S., ALLIES M., ALLIES J-P, CHABBERT J, BOUCHE P., GALTIER D., COMBES M., CROS R., VIGEANT P., ROMERO J., BOULOUIS S., BIES C., SIMO-CAZENAVE J.P, BORDES R., SALLES M., FABRE D. SAUTEREL A.L., SAUTEREL S., LERMET S., MATHIEU H., BOLTZ J-C, SAUVY P., FALIP J-L.

Excusés : COSTE C., ROQUE T. (a donné procuration à CHABBERT J.), HERNANDEZ J. (a donné procuration à COMBES M.), ARIBAUD E. (a donné procuration à BIES C.), MADALLE J., DEROTHE M. (a donné procuration à MATHIEU H.), GACHES M.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Objet : Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2024 du budget ASSAINISSEMENT.

Le Président informe les membres du Comité syndical qu'ils sont invités à tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article I 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but de présenter la collectivité, de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires, de présenter les actions mises en œuvre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312- 1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote. Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

Après délibération, le Comité syndical prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Jean-Luc FALIP**

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le



ID : 034-200068617-20240318-D240311_07-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL MARE ET LIBRON

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2024

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CONTEXTE

Le Comité syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but :

- de présenter la collectivité,
- de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif,
- d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312-1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote.

Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

LE SYNDICAT :

Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron est un syndicat mixte fermé, au sens de l'article L 5711-1 du CGCT (Arrêté Préfectoral du 30 janvier 2018) composé :

- de la Communauté de Communes Les Avant-Monts par représentation-substitution pour les communes de Autignac, Cabrerolles, Caussinijouls, Faugères, Laurens, Magalas, Roquessels, Saint-Nazaire de Ladarez,
- des communes de Castanet-le-Haut, Graissessac, La Tour sur Orb, Le Pradal, Rosis, Saint-Etienne d'Estrechoux, Saint-Geniès de Varensal, Saint-Gervais sur Mare.

Ce Syndicat est issu d'une fusion entre le Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de la Mare et le Syndicat de la Rive Gauche de l'Orb (arrêté préfectoral du 21 novembre 2016).

Le siège social du Syndicat est situé à Saint-Gervais sur Mare. L'effectif du personnel est constitué de 13 agents en 2023 (dont deux agents techniques en attente d'admission à la retraite pour invalidité et un agent technique à temps non complet, 1/35^{ème}, pour l'entretien des locaux du siège).

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron a la compétence assainissement collectif à la carte depuis le 1^{er} janvier 2018. En 2018, neuf communes ont décidé de lui transférer leur compétence assainissement collectif et cinq en 2019.

Il exerce sa compétence dans le domaine de la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées de quatorze communes. Il assure lui-même la gestion de tous ces services pour onze communes et le suivi d'une délégation de service public (DSP) sur les trois autres communes.

- Communes gérées en régie :

- CASTANET LE HAUT
- CAUSSINIOJOULS
- FAUGERES
- GRAISSESSAC
- LE PRADAL
- ROSIS
- ROQUESSELS
- SAINT ETIENNE D'ESTRECHOUX
- SAINT GENIES DE VARENSAL
- SAINT GERVAIS SUR MARE
- SAINT NAZAIRE DE LADAREZ

- Communes gérées en délégation de service public (un contrat de délégation de service public, relatif à la gestion du service public d'assainissement collectif, pour une durée de 6 ans, du 01/01/2023 au 31/12/2028 a été signé avec la société SAUR) :

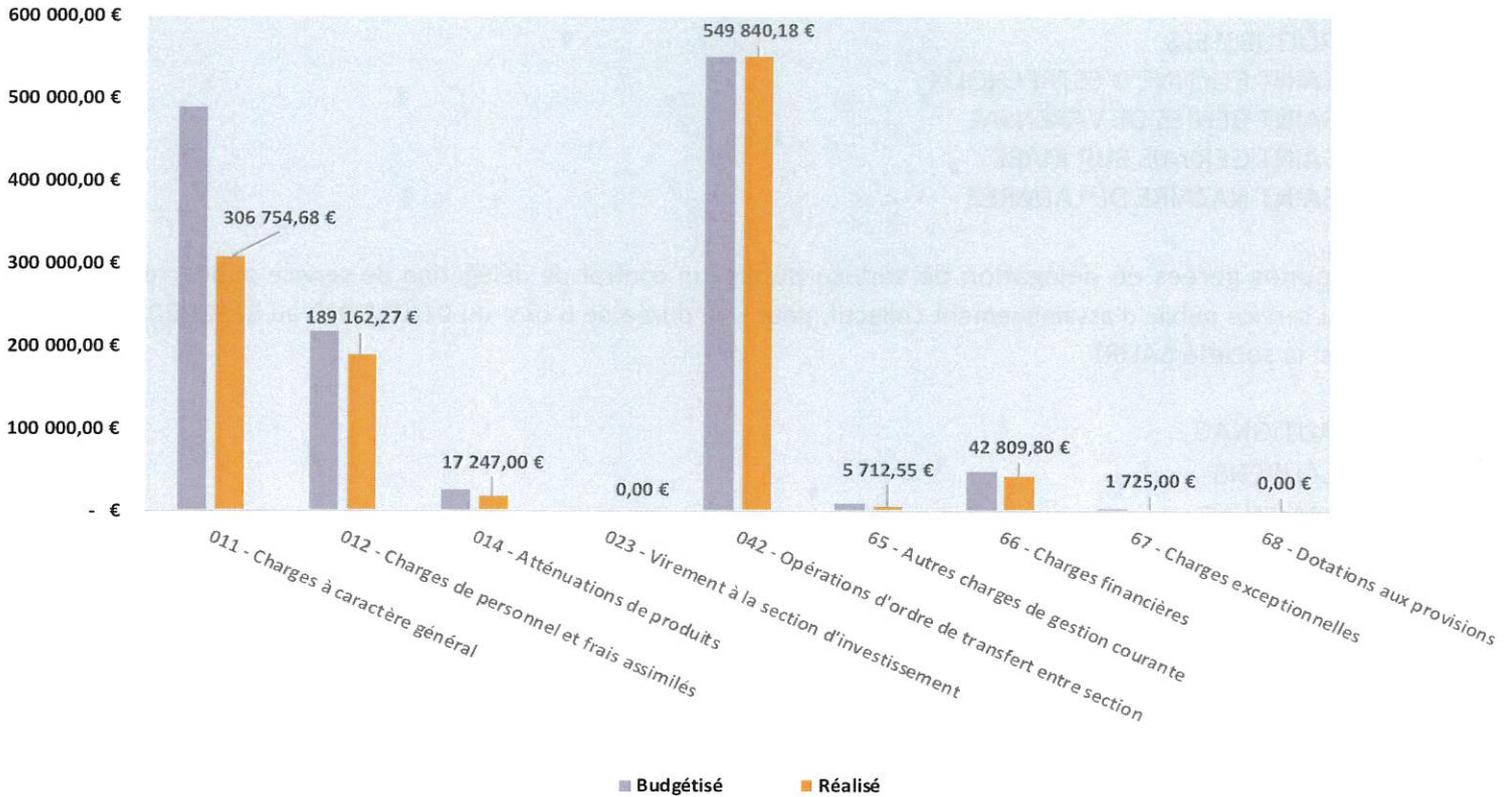
- AUTIGNAC
- LAURENS
- MAGALAS



FINANCES - RETROSPECTIVE 2023

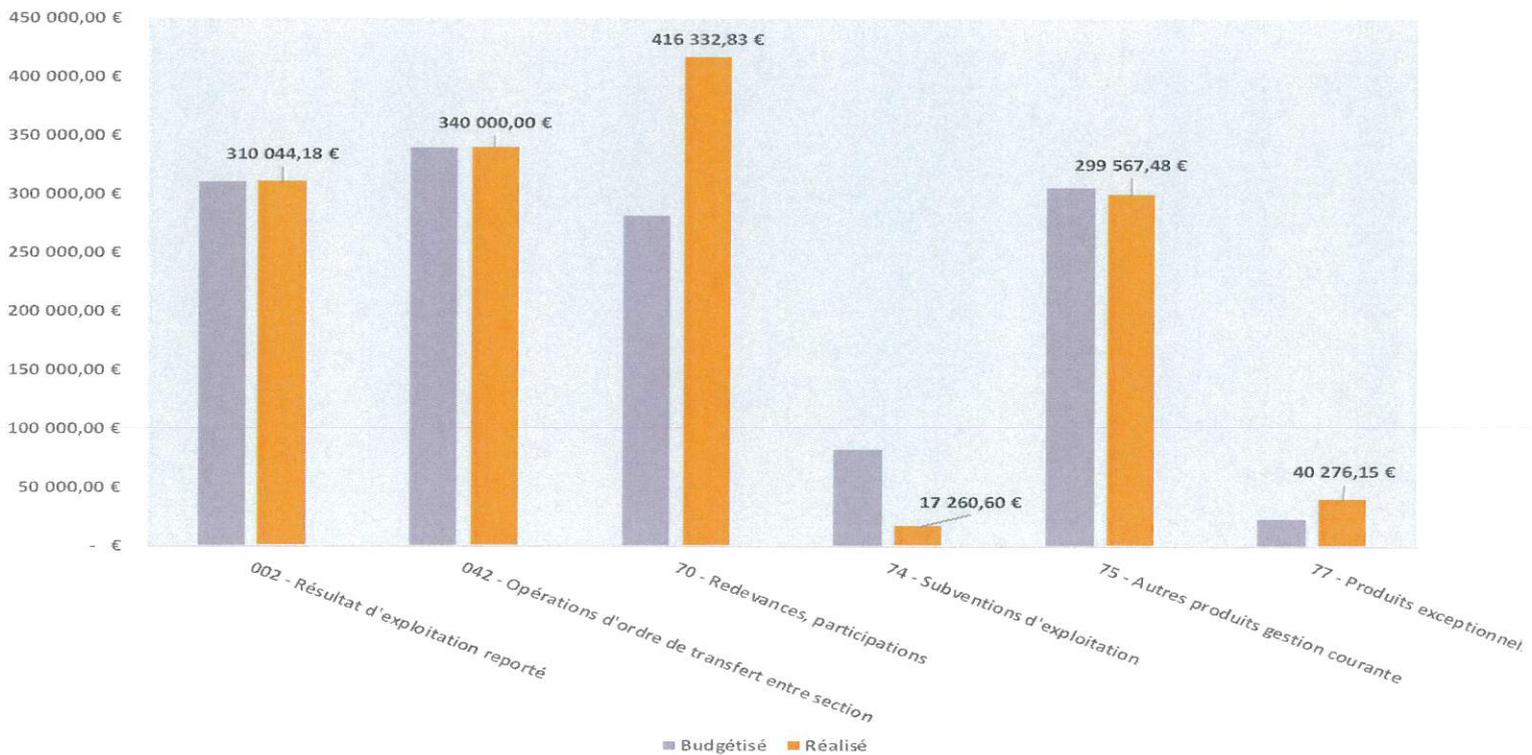
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES FONCTIONNEMENT : 1 113 251,48€

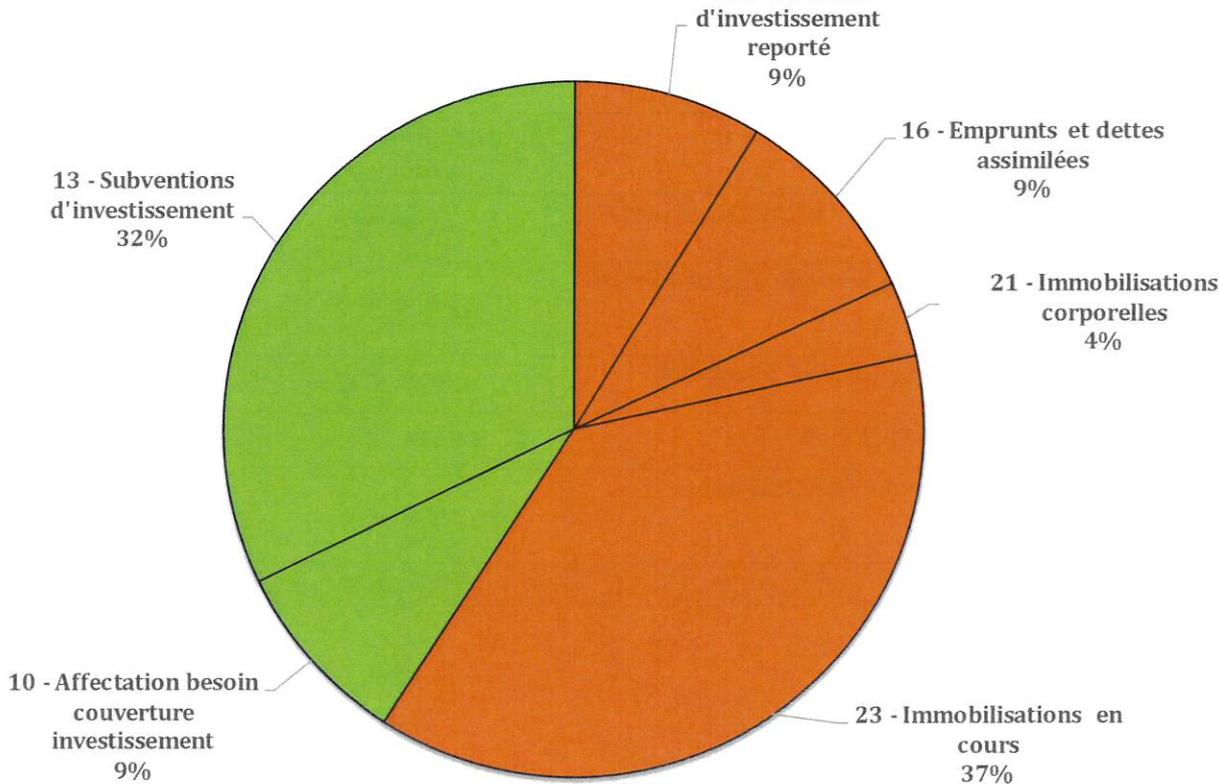


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT : 1 423 481,24€



DEPENSES ET RECETTES INVESTISSEMENT 2023 001 - Résultat d'investissement reporté



Opérations	DEPENSES		RECETTES						Total subventions perçues en
	Budget 2023	réalisé	Subvention Département		Subvention Agence de l'Eau		Subvention Etat		
	Budget 2023	réalisé	Budget 2023	réalisé	Budget 2023	réalisé	Budget 2023	réalisé	
Etude projet STEP Les Nières St Gervais	75 000,00 €	21 411,18 €	22 500,00 €		37 500,00 €				
Etude projet STEP Ginestet Castanet le Haut	36 000,00 €	0,00 €							
Achat terrains St Gervais Les Nières (Costes/Alias)	4 000,00 €	2 023,52 €							
petit équipement, pompe Espaze	15 000,00 €	0,00 €							
STEP Roquessels	30 000,00 €	25 718,43 €	43 800,00 €	43 867,00 €	97 000,00 €	80 894,00 €	13 900,00 €	14 003,40 €	
Extension STEP Magalas solde MOE	1 000,00 €	915,00 €							
Renouvellement réseau Laurens T1	410 100,00 €	392 798,18 €	129 300,00 €	103 440,00 €	209 339,00 €	157 004,00 €			
Réseau EU Soumartre Faugères	5 000,00 €	4 938,90 €							
Travaux divers (réseau rue Vernède St Nazaire)	15 000,00 €	12 089,36 €							
Renouvellement réseau rue du Porche à Castanet	25 000,00 €	24 160,50 €							
Réalisation STEP Ginestet Castanet	75 000,00 €	6 125,40 €	22 500,00 €		37 500,00 €				
Renouvellement réseau Laurens T2	75 000,00 €	16 740,28 €	22 500,00 €		37 500,00 €				
	766 100,00 €	506 920,75 €	240 600,00 €	147 307,00 €	418 839,00 €	237 898,00 €	13 900,00 €	14 003,40 €	399 208,40 €

TRAVAUX NON SUBVENTIONNÉS ET TERMINÉS EN 2023

Libellé	Montant financé par le syndicat
Renouvellement réseau EU rue du Porche à Castanet	24 160.50 €
Renouvellement réseau EU rue Vernède à Saint-Nazaire de Ladarez	12 089.36 €
Renouvellement réseau EU Soumartre à Faugères	4 938.90 €
Réparation réseau EU Step Caussiniojous	4 574.28 €
Mise en sécurité fosse Vérénoix Saint-Etienne d'Estrechoux	3 990.35 €
TOTAL	49 753.39 €

PROGRAMMES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS ET TERMINÉS SUR L'EXERCICE 2023

Les travaux ci-dessous sont aidés, selon les programmes, par l'Etat (DETR), l'Agence de l'Eau RMC et le Département de l'Hérault.

Libellé	Montant avant-projet	Montant total de l'opération	Subvention encaissée	% subvention	Autofinancement
Renouvellement réseau EU Laurens tranche 1	431 191 €	426 269.08 €	337 611.00 €	79.20 %	88 658.08 €
Construction STEP Roquessels	486 500 €	490 552.76 €	372 619.80 €	75.96 %	117 932.96 €

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
 Reçu en préfecture le 18/03/2024
 Publié le 
 ID : 034-200068617-20240318-D240311_07-DE

SECTION FONCTIONNEMENT

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	+ 1 113 437.06 €	Recettes	+ 1 056 533.48 €
Dépenses	- 1 113 251.48 €	Dépenses	- 963 742.38 €
Résultat exercice	+ 185.58 €		+ 92 791.10 €
Excédent reporté	+ 310 044.18 €	Déficit reporté	- 107 484.90 €
TOTAL	+ 310 229.76 €		- 14 693.80 €

EXCEDENT DE CLOTURE  **+ 295 535.96 €**

Restes à réaliser :

Recettes investissement : + 255 000 €

Dépenses investissement : - 255 000 €

EXCEDENT DEDUCTION FAITE DES RESTES A REALISER : + 295 535.96 €

FINANCES – PROSPECTIVE 2024

TARIFICATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2024

Communes	AUTIGNAC	LAURENS	MAGALAS	Graissessac	St Etienne	Saint Gervais	Saint-Geniès-de-Varensal	Rosis	Faugères	Le Pradal	Castanet le Haut	Saint-Nazaire-de-Ladarez	Caussiniojols	Roquessels
Part fixe 2024 HT	10,00 €	10,00 €	10,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €
Part variable 2024 HT	0,78 €	0,78 €	0,78 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €
Part fixe délégataire	27,14 €	27,14 €	27,14 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part variable délégataire	0,8902 €	0,8902 €	0,8902 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Facture 120m ³ HT 2024	237,56 €	237,56 €	237,56 €	211,80 €	211,80 €	211,80 €	211,80 €	211,80 €	211,80 €	211,80 €	211,80 €	211,80 €	211,80 €	211,80 €
€ HT/ 1 m ³ sur 120 m ³	1,98 €	1,98 €	1,98 €	1,77 €	1,77 €	1,77 €	1,77 €	1,77 €	1,77 €	1,77 €	1,77 €	1,77 €	1,77 €	1,77 €
Part AE / m ³	0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €
TVA	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Total taxe	44,88 €	44,88 €	44,88 €	42,30 €	42,30 €	42,30 €	42,30 €	42,30 €	42,30 €	42,30 €	42,30 €	42,30 €	42,30 €	42,30 €
Facture 120m ³ TTC 2024	282,44 €	282,44 €	282,44 €	254,10 €	254,10 €	254,10 €	254,10 €	254,10 €	254,10 €	254,10 €	254,10 €	254,10 €	254,10 €	254,10 €
m ³ TTC	2,35 €	2,35 €	2,35 €	2,12 €	2,12 €	2,12 €	2,12 €	2,12 €	2,12 €	2,12 €	2,12 €	2,12 €	2,12 €	2,12 €

ENCOURS DE LA DETTE

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
 Reçu en préfecture le 18/03/2024
 Publié le 
 ID : 034-200068617-20240318-D240311_07-DE

	Descriptif	Dette en capital au 01/01/2024	Annuités 2024/2033										
			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
1	Laurens - quartier cave coopérative	2 743,82 €	1 947,72	934,13									
2	Laurens - travaux	149 425,74 €	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	fin 2036
3	Laurens - STEP	64 350,00 €	10 797,54	10 416,90	10 036,26	9 655,62	9 274,98	8 894,34	8 513,70	8 133,06	1 965,86		
4	Graissessac - travaux	33 706,78 €	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	4 243,70				
5	Graissessac - travaux	18 412,53 €	6 553,04	6 553,04	6 553,01								
6	Graissessac - travaux	56 628,21 €	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22				
7	Magalas - terrains STEP	25 019,94 €	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06					
8	Magalas - STEP	75 601,83 €	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	2 754,12		
9	Rosis-St Genies Sivu Bouissou - STEP	256 511,32 €	20 506,00	20 506,00	20 505,99	20 505,99	20 506,00	20 505,99	20 506,00	20 506,00	20 505,99	20 505,99	fin 2040
10	Faugères- travaux hameaux	41 536,28 €	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	1 537,71			
11	St Etienne et Graissessac - travaux	62 747,14 €	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	fin 2035
12	Le Pradal - STEP	6 152,58 €	6 415,29										
13	Le Pradal - travaux	24 000,00 €	2 699,79	2 640,23	2 580,67	2 521,12	2 461,57	2 402,01	2 342,45	2 182,89	2 223,33	2 163,78	fin 2035
14	Castanet le Haut - STEP	58 993,21 €	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	fin 2035
15	St Genvais sur Mare tx RD 22	77 349,15 €	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	fin 2038
16	St Genvais sur Mare travaux	10 674,97 €	5 431,48	5 431,48									
17	St Genvais sur Mare travaux	21 991,84 €	4 758,20	4 758,20	4 758,20	4 758,20	3 568,65						
18	Emprunt SIML Magalas - Extension STEP	342 790,93 €	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	fin 2036
		1 328 636,27 €	159 821,34	151 952,26	145 146,41	138 153,21	136 523,48	132 514,62	125 747,55	106 898,30	90 971,46	86 191,93	

ESTIMATION DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES PREVISIONNELLESLes dépenses

Les charges à caractère général ne devraient pas évoluer. Des petits travaux d'entretien seront effectués sur les stations d'épuration.

Le montant des charges de personnel sera équilibré (remboursement sur le budget eau pour les agents rémunérés par celui-ci (3.5 ETP). La dépense relative au coût des agents mis à disposition par les communes, dans le cadre du transfert de compétence, est directement payée sur le budget assainissement.

Les autres postes de dépenses ne devraient pas augmenter.

Les recettes

Le résultat d'exploitation reporté est établi à 295 535.96 €.

Les membres du Comité syndical ont décidé d'augmenter, en 2024, le prix du m3 (part variable) pour les communes en régie, ainsi que celles en délégation de service public, afin de pouvoir financer des travaux importants et nécessaires dans les années à venir.

En effet, la création et la réhabilitation des installations, ainsi que des réseaux sont nécessaires afin de respecter les obligations de mise en conformité environnementale. Des travaux sont déjà programmés pour 2024/2025, et d'autres seront planifiés lorsque le schéma directeur sera terminé.

Afin de réaliser ces travaux à court et moyen termes, il conviendra de recourir à l'emprunt dont l'annuité sera couverte par les recettes de cette augmentation. Cela permettrait également de couvrir les augmentations de fonctionnement que nous subissons en ce moment (énergie, matières premières, ...).

Un premier emprunt d'un montant de 500 000 €, sur une durée de 20 ans, va être souscrit en 2024 pour démarrer les travaux programmés.

Le schéma directeur assainissement collectif

L'élaboration du schéma directeur (prévu sur 3 exercices 2022 à 2024), dont les dépenses prévues en 2022 et 2023 (tableau financier réalisé par le bureau d'études Gaxieau, voir ci-dessous) n'ont pas été réalisées et devront être reportées sur 2024 (361 733.01 €).

Pour rappel, le schéma, d'un montant de 510 639 €, est subventionné à hauteur de 80%. Le solde des subventions, si toutes les prestations sont réalisées, devrait être recouvré en 2024 (265 540 €).

Schéma directeur EU						
Échéances	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Solde 2024	TOTAL
Phase 1 : Prestataire étude	69 233,00 €	20 740,00 €	64 413,00 €	71 333,99 €	236,01 €	92 310,00 €
Phase 1 : Prestataire SIG / géomètre	20 000,00 €		25 000,00 €	19 347,00 €	20 653,00 €	40 000,00 €
Phase 2 : Prestataire étude			22 630,00 €		45 260,00 €	45 260,00 €
Phase 2 : Prestataire métrologie - campagne de mesures été/hiver et investigations complémentaires 1	59 172,00 €		161 703,00 €	37 485,00 €	164 644,00 €	202 129,00 €
Phase 2 : Prestataire métrologie - Investigations complémentaires 2					22 750,00 €	22 750,00 €
Phase 3 : Prestataire étude					30 350,00 €	30 350,00 €
Phase 4 : Prestataire étude					77 840,00 €	77 840,00 €
TOTAL EU	148 405,00 €	20 740,00 €	273 746,00 €	128 165,99 €	361 733,01 €	510 639,00 €
	29,06%	4,06%	53,61%	25,10%	70,84%	100,00%
Subventions	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Solde2024	TOTAL
CD 34 30%	153 200,00 €	44 523,91 €	15 320,00 €	73 000,00 €	- €	137 880,00 €
AGENCE EAU 50 %	255 319,00 €	74 202,35 €	127 659,00 €		127 660,00 €	255 319,00 €
	408 519,00 €	118 726,27 €	142 979,00 €	73 000,00 €	- €	265 540,00 €

PREVISION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau présenté ci-dessous concerne les investissements à finir en 2024, ainsi que des études de travaux sur la partie régie.

Investissement 2024-2025	dépenses	SUBVENTION	SUBVENTION	SUBVENTION
		DEPARTEMENT	AGENCE EAU	ETAT
		recettes	recettes	recettes
Etude réseau rue Gambetta Graissessac	36 000,00 €			
Etude raccordement hameau Cours Rosis	5 000,00 €			
Etude raccordement hameau Compeyre Rosis	5 000,00 €			
Renouvellement réseau Laurens Tr 1	0,00 €	24 832,00 €	52 335,00 €	
	46 000,00 €	24 832,00 €	52 335,00 €	
		77 167,00 €		

Le tableau ci-dessous reprend les nouveaux programmes de travaux à engager (2024 jusqu'à début 2025 en fonction des accords de subventions) définis lors du calcul de besoin d'emprunt (compensé par la hausse des tarifs).

Opérations à programmer 2024-2025	Estimation	Subventions	Emprunt 500 000 €	
Renouvellement réseau Laurens Phase 2	461 000,00 €	346 017,00 €	114 983,00 €	75%
STEP Les Nières St-Gervais sur Mare	500 000,00 €	355 211,00 €	144 789,00 €	71%
STEP Ginestet Castanet le haut	424 000,00 €	275 600,00 €	148 400,00 €	calcul subv. sur 65%
Renouvellement réseau rue Gambetta Graissessac	804 000,00 €	522 600,00 €	281 400,00 €	calcul subv. sur 65%
	2 189 000,00 €	1 499 428,00 €	-189 572,00 €	